



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
27 décembre 2021  
Français  
Original : anglais  
Anglais, espagnol et français  
seulement

---

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2022

8-11 février 2022

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire\*

### Descriptif de programme de pays

#### El Salvador

#### *Résumé*

Le présent descriptif de programme de pays pour El Salvador est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global pour la période 2022-2026, soit un montant de 4 250 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 16 000 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement des contributions à des fins spéciales.

---

\* E/ICEF/2022/1.

Note : la version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



## Fondements du programme

1. L'analyse commune de pays conduite en 2020 par les Nations Unies pour El Salvador a fait état de difficultés sociales et économiques, que la crise sanitaire prolongée, provoquée par la pandémie de maladie à coronavirus de 2019 (COVID-19), a exacerbées. L'analyse de situation menée en 2021 par l'UNICEF étudie quant à elle les tendances observées concernant la réalisation progressive des droits de l'enfant, en s'attachant à prendre en compte le point de vue des filles, des garçons, des adolescents et des jeunes, ainsi que les observations finales émises par le Comité des droits de l'enfant à l'occasion des cinquième et sixième rapports périodiques pour El Salvador<sup>1</sup>.

2. Les enfants représentent 28,3 % (1 788 152) de la population totale d'El Salvador, laquelle compte 6 321 042 d'habitants<sup>2</sup>.

3. On estime en outre qu'El Salvador abrite 463 075 personnes en situation de handicap, dont 26 % (119 944) d'enfants, lesquels sont principalement touchés par des handicaps psychosociaux ou mentaux<sup>3</sup>.

4. La structure par âge de la population salvadorienne est optimale en termes de dividende démographique<sup>4</sup>. L'État doit donc veiller à proposer des politiques sociales et éducatives complètes et adaptées, favorisant l'intégration des jeunes, et en particulier des jeunes issus de milieux ruraux, dans le marché du travail. Il convient toutefois de noter que bien que la population de jeunes du pays soit constituée à 51 % de femmes, celles-ci sont deux fois moins représentées que les hommes dans la population active.

5. À El Salvador, 27,2 % de la population, soit 508 335 foyers (1 933 742 de personnes), est concernée par la pauvreté multidimensionnelle, dont 17,3 % vivant dans des zones urbaines et 43,5 % dans des zones rurales. En outre, la pauvreté multidimensionnelle touche principalement les familles avec enfants (33,8 %), où son incidence est deux fois plus élevée que chez les ménages composés uniquement d'adultes (17,4 %).

6. Les pertes d'emploi et de revenu causées par la pandémie de COVID-19 ont fortement ralenti les progrès vers l'éradication de la pauvreté, faisant d'El Salvador le second pays d'Amérique centrale le plus affecté par la pauvreté monétaire. En effet, en 2019 et 2020, la pauvreté et l'extrême pauvreté ont respectivement augmenté de 6,0 et 2,4 %, passant de 30,4 à 36,4 % pour la première, et de 5,6 à 8 % pour la seconde<sup>5</sup>.

7. En 2021, le budget de l'État s'élevait à 7 453,5 millions de dollars (30 % du produit intérieur brut (PIB) de 2020), dont 75,5 % provenant de recettes fiscales ; 0,5 % de revenus du capital ; 2,0 % d'autres taxes, et 21,1 % destinés au paiement de la dette publique. Cette dernière ayant augmenté au cours des années précédentes, El

---

<sup>1</sup> CRC/C/SLV/CO/5-6.

<sup>2</sup> Les données portant sur la démographie, la pauvreté multidimensionnelle, la fréquentation scolaire, la connectivité, et les enfants privés de leurs parents proviennent du Bureau national de statistique (2021).

<sup>3</sup> Les données portant sur les enfants en situation de handicap proviennent de l'UNICEF, du Bureau national de statistique et du Conseil national pour l'inclusion des personnes en situation de handicap (Consejo Nacional para la Inclusión de las Personas con Discapacidad) (2018).

<sup>4</sup> Rivera *et al.*, 2019.

<sup>5</sup> Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, *Social Panorama of Latin America (Panorama social de l'Amérique latine)*, 2020. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : [https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/46688/8/S2100149\\_en.pdf](https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/46688/8/S2100149_en.pdf).

Salvador risque d'être confronté à des difficultés budgétaires pour l'année en cours et les années à venir<sup>6</sup>.

8. La pandémie de coronavirus, qui a mis en lumière l'insuffisance de la prestation de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène (EAH), a participé à creuser davantage l'iniquité et les inégalités sociales. En effet, si plus de 90 % des ménages urbains disposent d'un accès à l'eau courante et aux installations sanitaires, seuls 77 % des ménages ruraux bénéficient de tels services. Par ailleurs, 84 % des ménages pauvres avec enfants sont privés d'accès aux services d'assainissement, et 44 % à l'eau de boisson.<sup>7</sup>

9. Le système de santé, mis à rude épreuve par l'arrivée de la COVID-19, s'est vu contraint de revoir ses priorités, en se concentrant principalement sur l'atténuation des conséquences de la pandémie et la continuité des services essentiels, au détriment des services de santé mentale, pour lesquels la demande a augmenté.

10. La crise sanitaire persistante pourrait venir compromettre les progrès accomplis concernant trois indicateurs relatifs à l'objectif de développement durable 3 (santé et bien-être), à savoir : a) la mortalité maternelle (24,3 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2019) ; b) la mortalité des enfants de moins de 5 ans (9,28 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2020) ; et c) la mortalité néonatale (5,0 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2020) : des chiffres en baisse que le Ministère de la santé attribue à la médicalisation de 99 % des accouchements. El Salvador est également le premier pays d'Amérique centrale où l'élimination du paludisme a été certifiée par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)<sup>8</sup>.

11. Entre 2010 et 2016, le taux de vaccination de la population avec les vaccins trivalent et pentavalent (3 doses) a respectivement chuté de 14,6 % et 12,9 %, le taux de vaccination combiné pour les deux types de vaccins étant ainsi passé de 90 % à près de 80 %. Le Ministère de la santé a estimé que ce taux pourrait avoir encore diminué de 15 % en 2020, en raison de la pandémie de COVID-19.

12. Bien que le taux de fécondité des adolescentes salvadoriennes n'ait cessé de diminuer au cours de la dernière décennie, il demeure toutefois le plus élevé d'Amérique latine et des Caraïbes, avec 68,6 naissances pour 1 000 femmes, dans la tranche d'âge des 15 à 19 ans<sup>9</sup>.

13. Bien que les filles et les adolescentes âgées de 10 à 19 ans comptent pour 24 % des grossesses totales, depuis 2015, celles-ci sont de moins en moins nombreuses à déclarer leur situation ; un phénomène qui, en plus de favoriser leur déscolarisation ainsi que la mortalité infantile et maternelle, révèle la prévalence des violences sexuelles et la forte vulnérabilité liée au genre dans le pays.

14. La malnutrition représente en outre un défi persistant, avec 7,9 % des enfants en malnutrition sévère, 20,6 % en surpoids et 16,2 % en obésité. En 2017, le coût du double fléau de la malnutrition a ainsi dépassé les 2,5 millions de dollars (soit 10,3 % du PIB). En effet, quatre enfants en malnutrition sur dix n'achèvent pas leur scolarité primaire, tandis que huit sur dix ne parviennent pas au terme de leur cycle d'enseignement secondaire.

<sup>6</sup> Données provenant du Ministère des finances (2020).

<sup>7</sup> Direction générale de statistique et de recensement (DIGESTYC), *Encuesta de Hogares de Propósitos Múltiples (Enquête sur les ménages à objectifs multiples)*, 2019. Disponible (en espagnol) à l'adresse suivante :

<http://www.digestyc.gob.sv/index.php/temas/des/ehpm/publicaciones-ehpm.html>.

<sup>8</sup> « Le Salvador certifié exempt de paludisme par l'OMS », Ministère de la santé et OMS, 2020.

<sup>9</sup> Les données relatives à la fécondité des adolescentes et aux déclarations de grossesses proviennent du Fonds des Nations Unies pour la population (2021).

15. Seuls 46,7 % des enfants de moins de 6 mois ont reçu un allaitement au sein exclusif, 41 % d'entre eux évoluant dans des zones urbaines et 59 % dans des zones rurales. En 2018, seuls 55,2 % (7 485) des enfants âgés de 1 à 4 ans souffrant de malnutrition ont bénéficié d'un suivi et d'une aide sur le plan nutritionnel<sup>10</sup>.

16. Seuls 5,3 % des enfants de 0 à 3 ans ont accès à des services de développement de la petite enfance et 54,5 % des enfants de 4 à 6 ans fréquentent des établissements préscolaires. En outre, près de 40 % des élèves font une entrée tardive dans le système éducatif (en première année de l'enseignement primaire), avec un taux de redoublement et/ou d'abandon relativement élevé, en particulier entre la sixième et la septième année d'études. On observe également une forte prévalence de la pauvreté des apprentissages ; seuls 34 % des lycéens étant capables de lire et de comprendre un simple texte une fois diplômés<sup>11</sup>. La dernière évaluation conduite en 2018 par le Ministère de l'éducation, des sciences et des technologies (Ministère de l'éducation) révèle que les déménagements (66 %), la migration (45 %), la recherche d'emploi (20 %), les menaces de la part de bandes organisées (12 %) et les grossesses adolescentes (3 %) figurent parmi les principales causes d'abandon scolaire. Au début de l'année 2020, 84,4 % des enfants âgés de 4 à 12 ans et 83,8 % des adolescents de 13 à 17 ans étaient scolarisés. La pandémie de COVID-19 a toutefois engendré la fermeture des établissements scolaires de mars 2020 à avril 2021.

17. L'intermittence de l'éducation en présentiel, induite par la période de confinement imposée dans le cadre de la riposte à la pandémie de COVID-19, a aggravé la crise de l'apprentissage, malgré les efforts déployés par le Gouvernement en vue de combler la fracture numérique, notamment dans les zones rurales, où seuls 6,5 % des foyers disposent d'une connexion internet.

18. Bien que le pays soit vulnérable à l'élévation du niveau de la mer, à l'intensification des vagues de chaleur, aux tempêtes tropicales extrêmes, aux inondations, ainsi qu'aux épisodes de sécheresse intenses et prolongés, six écoles sur dix ne sont pas préparées à faire face aux risques environnementaux et aux catastrophes naturelles. Ainsi, au total, 1 943 établissements scolaires ne disposent que d'installations sanitaires médiocres, tandis que 938 ne bénéficient pas d'accès à l'eau de boisson, et 964 n'ont accès à l'eau de manière intermittente.

19. De nombreux enfants salvadoriens sont exposés à la violence dans les premières années de leur vie. La dernière enquête de santé en date (2014) a ainsi permis d'établir que cinq garçons et filles de 1 à 14 ans sur dix avaient été victimes de pratiques disciplinaires violentes au sein de leur foyer, tandis que 32,2 % avaient subi des violences psychologiques, et 39,4 % des châtements corporels.

20. Tous les individus ne sont pas affectés de la même manière par les différents types de violence. Ainsi, alors que les homicides ont reculé au cours des cinq dernières années, ceux-ci touchent notamment les jeunes hommes (de 13 à 35 ans), qui représentent une victime sur dix. Les filles et les jeunes femmes sont, pour leur part,

<sup>10</sup> Fonds des Nations Unies pour l'enfance et Ministère de la santé, 2014.

<sup>11</sup> Les données relatives à la couverture éducative, à la préparation aux situations d'urgence et à l'accès aux services essentiels dans les établissements scolaires proviennent du Ministère de l'éducation (2021), et sont consultables (en espagnol) dans les documents suivants : *Observations du Ministère de l'éducation sur les centres éducatifs publics et privés subventionnés du département de San Salvador (Observatorio MINED 2018 sobre los centros educativos públicos y privados subvencionados del departamento de San Salvador)*, 2018, disponible à l'adresse : <https://www.mined.gob.sv/EstadisticaWeb/observatorio/2018/OBSERVATORIO%20SAN%20SA%20LIVADOR.pdf> ; et Direction générale des statistiques et des recensements, *Enquête sur les ménages à objectifs multiples (Encuesta de Hogares de Propósitos Múltiples)*, 2020, p. 9, disponible à l'adresse suivante : <http://www.digestyc.gob.sv/index.php/temas/des/ehpm/publicaciones-ehpm.html>.

exposées aux violences sexuelles de manière disproportionnée, avec plus de 25 000 crimes sexuels rapportés par la Police nationale civile entre 2016 et 2020, dont 54 % commis à l'encontre de filles. Cependant, malgré l'augmentation progressive, depuis 2016, du taux de signalement des crimes sexuels, lequel avait même doublé en 2019, celui-ci a connu une chute de 27 % en 2020, explicable en partie par l'accès limité aux mécanismes de plainte durant le confinement et/ou la peur de dénoncer une personne vivant dans le même foyer. Au 3 novembre 2021, les autorités enregistraient 257 enfants disparus, un fléau affectant les filles de façon disproportionnée (165 pour 92 garçons)<sup>12</sup>.

21. Bien que le phénomène migratoire soit alimenté par la volonté d'échapper à la violence et d'améliorer ses conditions de vie, plus de 72 500 enfants se sont retrouvés privés d'un ou de leurs deux parents à la suite de migrations. Selon l'Organisation internationale pour les migrations, les considérations économiques (45 %), le regroupement familial (30,7 %), et l'insécurité (19,3 %) comptent parmi les principaux facteurs de migration des enfants et des adolescents<sup>13</sup>. Le manque de services spécialisés en faveur des enfants constitue toutefois un obstacle majeur à leur protection et à leur réintégration au sein de la communauté.

22. Le présent programme de pays est éclairé par des évaluations portant sur le développement de la petite enfance, sur la prévention de la violence au niveau local et sur les enfants en déplacement, dont les implications sont respectivement détaillées aux paragraphes 38, 43 et 44. En ce qui concerne l'action humanitaire, la riposte à la COVID-19 a permis de démontrer l'efficacité de l'approche thématique (par cluster) pour optimiser la coordination entre le Gouvernement, la société civile, les organismes des Nations Unies, le secteur privé et les autres acteurs. Les partenariats avec les institutions financières internationales, y compris la Banque mondiale, se sont également avérés précieux pour mobiliser des financements en faveur du développement de la petite enfance et tenter de répondre aux disparités éducatives exacerbées par la pandémie de COVID-19, tout en créant un précédent en vue d'éventuelles collaborations pour de futurs investissements publics dans des secteurs touchés par des crises.

## **Priorités du programme et partenariats**

23. Le présent programme de pays est le résultat d'un processus consultatif mené avec le Gouvernement, la société civile, le secteur privé et les Nations Unies. Il vise à soutenir les efforts déployés au niveau national en vue d'assurer le respect effectif et universel des droits de l'enfant, en veillant notamment à réduire les inégalités subies par les plus défavorisés, ainsi qu'à éliminer progressivement les obstacles empêchant les enfants d'exercer leur droit à réaliser pleinement leur potentiel. Ce programme a été conçu de manière à contribuer aux 10 priorités identifiées dans le Plan de développement social 2019-2024 du Gouvernement ainsi qu'à la mise en œuvre des sept domaines de résultats du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF) 2022-2026, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2022-2025. Il œuvrera également pour l'application concrète des observations finales émises en 2018 par le Comité des droits de l'enfant à l'occasion des cinquième et sixième rapports périodiques concernant El Salvador<sup>14</sup>, ainsi que pour le suivi des actions entreprises en la matière.

<sup>12</sup> Bureau du procureur général d'El Salvador, Direction des analyses, des techniques de recherche et de l'information (département de la statistique).

<sup>13</sup> Organisation internationale pour les migrations, 2020.

<sup>14</sup> CRC/C/SLV/CO/5-6.

24. Le programme a été élaboré en vue de répondre aux principales problématiques susceptibles de menacer les droits des enfants, lesquelles se sont vues exacerbées par la pandémie de COVID-19, à travers quatre composantes : a) la santé, la nutrition et les services EAH ; b) la réforme du secteur de l'éducation ; c) la protection des enfants contre les violences, les exploitations et les abus ; et d) la protection sociale inclusive.

25. Le présent programme s'appuie sur les principes des droits humains, de l'égalité de genre, de l'équité, et de la durabilité environnementale, et vise à réduire les inégalités auxquelles sont confrontés les enfants les plus vulnérables, à savoir ceux vivant dans des contextes de pauvreté multidimensionnelle, notamment dans les zones rurales, où l'accès aux services sociaux est limité, et dans les communautés présentant un taux de violence préoccupant.

26. Pour y parvenir, le programme se concentrera principalement sur le développement de la petite enfance et des adolescents. L'UNICEF soutiendra donc la mise en œuvre de la politique nationale de développement intégré de la petite enfance, Crecer Juntos, à travers des interventions de prévention et de détection des grossesses adolescentes et des infections sexuellement transmissibles ; le recours à des modalités d'enseignement innovantes ; des actions pour la prévention de la violence ; ainsi que le renforcement de la capacité d'action des adolescents dans les sphères sociopolitiques.

27. Ce programme de pays est éclairé par l'examen 2021 de la prise en compte des questions de genre dans les programmes. Afin de favoriser l'égalité des genres ainsi que l'autonomisation des filles et des femmes, l'UNICEF continuera donc à adopter des approches porteuses de transformations et sensibles aux problématiques de genre, notamment à travers la promotion des masculinités alternatives. Le Fonds travaillera également à la mise en œuvre du Plan d'action 2022-2025 de l'UNICEF pour l'égalité des genres, en s'attachant plus particulièrement à éliminer la violence liée au genre et à réduire la prévalence des grossesses adolescentes, tout en plaidant pour une participation active des pères dans l'éducation des enfants.

28. À travers ce programme, l'UNICEF s'attachera à renforcer les capacités nationales, non seulement en accroissant la résilience et les capacités du système éducatif, notamment en ce qui concerne les services locaux de développement de la petite enfance, mais également en augmentant les capacités du système de soins de santé, en particulier au niveau des soins de santé primaires. En outre, concernant les systèmes de protection sociale et de protection de l'enfance, le Fonds soutiendra le développement d'un registre social unifié, la création de modèles d'intervention durables et déployables à grande échelle, ainsi que le renforcement de la coordination entre les acteurs nationaux, de sorte à pouvoir répondre de manière efficace et opportune aux problématiques spécifiques aux enfants, y compris dans les situations d'urgence.

29. L'UNICEF continuera à conduire des analyses de la situation des enfants fondées sur des données probantes, en s'appuyant sur des groupes de réflexion ainsi que des alliances stratégiques avec les établissements universitaires, afin d'informer et de soutenir le Gouvernement, la société civile et les institutions financières internationales dans leurs activités d'élaboration de politiques, de programmation, d'allocation budgétaire et de financement, et plaidera pour des investissements privés et publics accrus en faveur des enfants.

30. En plus de nouer de nouveaux partenariats, le Fonds veillera également à consolider les alliances existantes, de manière à mobiliser les institutions nationales, les banques de développement, la société civile et le secteur privé en vue de

promouvoir et favoriser l'action concertée pour l'élargissement et l'amélioration de la couverture des services.

31. Les changements visés incluent la nécessité de développer les connaissances et la capacité d'action des enfants pour la réalisation de leurs droits, en veillant à les inclure dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques.

32. L'UNICEF travaillera, entre autres, avec le Gouvernement, les banques de développement, les Nations Unies, les organisations non gouvernementales (ONG), la société civile, le milieu universitaire et le secteur privé, pour faire en sorte que les enfants puissent grandir dans une société où leurs droits soient reconnus et défendus. Ces partenariats permettront également d'améliorer la disponibilité de services complets de garde d'enfants, tant pour les employés du secteur privé que pour ceux du public.

33. En plus d'être exposé aux catastrophes naturelles, El Salvador est extrêmement vulnérable aux effets des changements climatiques. À travers les différentes composantes du programme et l'adoption d'une approche fondée sur des données probantes, l'UNICEF tentera donc de renforcer les capacités nationales de préparation aux catastrophes, d'atténuation et de gestion des risques, ainsi que d'adaptation aux changements climatiques.

34. Conformément au Cadre des Nations Unies pour la réponse socioéconomique immédiate à la COVID-19, l'ensemble des secteurs contribueront au relèvement à la suite de la pandémie, en soutenant les campagnes de vaccination, en appuyant les services de santé et de nutrition essentiels ainsi qu'en facilitant la réouverture sûre des écoles. Cette dernière sera rendue possible par la mise en place de solutions d'apprentissage numérique ; l'amélioration des services EAH dans les établissements ; l'accompagnement des enfants concernés via le système de protection sociale et de protection de l'enfance ; et l'instauration d'un dialogue de haut niveau avec le Gouvernement autour des stratégies de relèvement, afin d'éclairer au mieux la conception des programmes et d'atténuer les conséquences socioéconomiques et les phénomènes de violence favorisés par la crise sanitaire.

#### **Santé, nutrition, eau, assainissement et hygiène**

35. En coordination avec le Ministère de la santé, l'UNICEF tâchera d'améliorer la santé des enfants ainsi que des femmes enceintes et allaitantes, en leur permettant d'accéder à des services de qualité, notamment des services de santé mentale, et à des interventions adaptées aux adolescents, y compris dans les situations d'urgence. Cette composante a ainsi pour objectif de renforcer le système de santé, plus spécifiquement au niveau des soins de santé primaires, en vue de favoriser la santé infantile, maternelle et adolescente. Pour ce faire, l'UNICEF s'attachera : a) à soutenir le Gouvernement dans le cadre de la riposte à la COVID-19, en particulier en ce qui concerne la vaccination, en participant au développement de stratégies innovantes visant à améliorer le respect du calendrier vaccinal pour les enfants de moins de 5 ans ; b) à appuyer l'adoption continue de l'approche Soins pour le développement de l'enfant (Care for Child Development) au niveau national, en mettant l'accent sur la détection précoce des enfants présentant – ou risquant de développer – un handicap, et en contribuant à la création d'un système d'orientation ; et c) à renforcer les services de santé, et notamment les services de santé mentale et de santé procréative destinés aux adolescents, de sorte à prévenir les premières et secondes grossesses, à pouvoir détecter et prendre en charge les victimes de violences sexuelles, ainsi qu'à lutter contre la propagation des infections sexuellement transmissibles, dont le VIH. En outre, le Fonds soutiendra les systèmes d'information ainsi que le renforcement des capacités, y compris à travers l'adoption de protocoles et de normes, afin de favoriser la production de données probantes exploitables en vue de l'élaboration des

programmes, ainsi que d'améliorer la coordination interinstitutionnelle des entités détentrices d'obligations.

36. En coordination avec le Ministère de la santé, l'UNICEF veillera à ce que les enfants et les femmes enceintes et allaitantes aient accès à des services de qualité, de sorte à améliorer leur santé nutritionnelle, y compris dans les situations de crise humanitaire. En ce sens, le Fonds : a) soutiendra le Gouvernement dans le cadre de la production de données probantes sur la situation nutritionnelle, notamment sur les carences en micronutriments chez les enfants, en se concentrant en priorité sur les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes et allaitantes ; b) promouvra, soutiendra et facilitera l'allaitement au sein, y compris à travers le développement des banques de lait maternel, afin d'améliorer les chances de survie des nouveau-nés prématurés et souffrant d'une insuffisance pondérale ; et c) promouvra des habitudes nutritionnelles saines pour combattre la malnutrition, le surpoids et l'obésité. L'UNICEF participera en outre à l'élaboration de la composante nutrition de la politique de développement de la petite enfance, Crecer Juntos. À cette occasion, le Fonds s'efforcera d'améliorer les services en assurant une coordination renforcée de l'action et de la surveillance interinstitutionnelle, ainsi que l'adoption de modèles propices à la production de données probantes. Ces dernières seront utilisées pour éclairer la prestation de services nutritionnels et la mise en place de systèmes alimentaires durables dans les communautés les plus nécessiteuses ainsi que pour améliorer les connaissances et les compétences de la communauté et des pourvoyeurs de soins en matière de prise en charge et de pratiques nutritionnelles.

37. À travers la composante EAH du présent programme, l'UNICEF entend renforcer les capacités du secteur afin de favoriser le développement de stratégies, politiques et programmes en la matière et de garantir des services de qualité, sûrs, équitables, durables, résilients aux changements climatiques et sensibles aux questions de genre, y compris dans les contextes de crise humanitaire. Le Fonds conduira donc des interventions en vue : a) de promouvoir et soutenir le renforcement de la gouvernance dans le secteur EAH, de sorte à augmenter les capacités et à consolider les mécanismes de coordination institutionnels ainsi que les activités de suivi et d'élaboration de politique ; b) d'assister les autorités nationales pour généraliser l'accès à des services EAH inclusifs dans les zones rurales, en particulier dans les établissements de santé et les écoles ; et c) de promouvoir des pratiques EAH résilientes aux changements climatiques et adaptées aux spécificités culturelles au sein des communautés et des ménages, afin de réduire la propagation des arbovirus ainsi que des maladies transmises par voie féco-orale. En tant que chef de file du secteur humanitaire, l'UNICEF s'efforcera d'améliorer la préparation aux catastrophes, de contribuer au renforcement des capacités du secteur EAH, et d'établir des liens entre développement et action humanitaire (nexus développement-humanitaire), en coordination avec l'équipe de pays pour l'action humanitaire et les autorités nationales.

### **Transformation du secteur de l'éducation**

38. En 2020, afin de répondre aux besoins en matière de développement de la petite enfance, le Gouvernement salvadorien a lancé la politique nationale multisectorielle, Crecer Juntos, en s'appuyant sur les financements consentis par les banques de développement et l'appui technique octroyé par l'UNICEF. Cette politique constitue une occasion unique de déployer des services de développement de la petite enfance à l'échelle nationale. L'UNICEF est donc résolu à optimiser la disponibilité de ces services et à collaborer avec les institutions gouvernementales, les organisations de la société civile et le secteur privé pour consolider et soutenir la mise en œuvre de la politique, en vue de garantir des services de développement de la petite enfance de qualité, inclusifs, suffisants, structurés, et équitables. À cet effet, l'UNICEF



promouvra non seulement la coordination interinstitutionnelle et l'adoption de bonnes pratiques, mais poursuivra également ses activités de plaidoyer en faveur d'investissements accrus et durables pour le financement du développement de la petite enfance. Parallèlement à cela, le Fonds s'attachera, à travers des méthodes innovantes, à sensibiliser les pourvoyeurs de soins, y compris les hommes, à des pratiques d'éducation positives.

39. Les conséquences majeures de la pandémie de COVID-19 sur le système éducatif ont permis de mettre au jour certains défis systémiques rencontrés par El Salvador. Le Gouvernement a donc entamé une réforme du secteur de l'éducation, sur la base des enseignements tirés durant l'année 2020, avec l'objectif de développer et mettre en œuvre des modèles d'apprentissage inclusifs, flexibles et innovants permettant d'améliorer la rétention des élèves, en particulier ceux exposés au risque d'abandon scolaire, et de réintégrer au sein du système éducatif les enfants non scolarisés pour diverses raisons, liées par exemple à une grossesse, à un handicap, à la pauvreté, à la migration, à des déplacements, ou encore à la violence. En outre, l'UNICEF appuiera les stratégies mises en œuvre par le Ministère de l'éducation pour combler les lacunes en matière d'apprentissage, notamment en aidant le Gouvernement à acquérir du matériel informatique, à étendre la couverture internet, à créer des contenus numériques de qualité destinés à l'apprentissage virtuel/hybride, et à développer les compétences numériques des étudiants et des enseignants, y compris ceux en situation de handicap. En sa qualité d'organisme de coordination du Partenariat mondial pour l'éducation, l'UNICEF, en collaboration étroite avec la Banque mondiale et les ONG, accompagnera également le Ministère en vue de renforcer les capacités du secteur éducatif en matière de planification, et de concevoir des mécanismes d'évaluation de l'apprentissage. Alors qu'il a été démontré que le soutien socioéducatif et psychologique jouait un rôle majeur pour la rétention et la réintégration des élèves au sein du système éducatif, notamment en ce qui concerne les adolescentes enceintes ainsi que les élèves rapatriés, déplacés à l'intérieur de leur propre pays et/ou victimes de violences, l'UNICEF, afin de prévenir au maximum les abandons scolaires et d'améliorer la résilience des élèves, œuvrera pour le renforcement des capacités de conseil des établissements et promouvra la formation des enseignants en la matière.

40. La pandémie de COVID-19 a mis en lumière la nécessité de renforcer la préparation du secteur de l'éducation aux situations d'urgence, de façon à garantir la continuité des services dans les contextes de crise. L'UNICEF contribuera ainsi à l'élaboration des plans et politiques de préparation aux catastrophes et, en sa qualité de chef de file sectoriel, s'attachera à coordonner les efforts d'intervention humanitaire. En s'appuyant sur les enseignements tirés, l'UNICEF épaulera le Ministère de l'éducation pour le déploiement de son nouveau programme sur l'environnement et les changements climatiques, en veillant à employer des méthodes innovantes, afin d'encourager les élèves à devenir des acteurs du changement.

### **Protection de l'enfance**

41. L'UNICEF veillera à renforcer la protection de l'enfance, en particulier pour les enfants les plus vulnérables, dont les enfants migrants, rapatriés, déplacés à l'intérieur de leur propre pays ou victimes de violences, d'exploitation et d'abus, ainsi que les adolescents en conflit avec la loi, en améliorant leur accès à des services de réinsertion spécialisés de qualité aussi bien au niveau national qu'au niveau local, en augmentant leur résilience, ainsi qu'en garantissant la restitution de leurs droits, y compris dans les contextes de crise humanitaire. Ce faisant, il conviendra de porter une attention particulière aux filles et aux adolescentes, particulièrement vulnérables aux abus sexuels.

42. L'UNICEF contribuera à la consolidation du système et à l'amélioration des services de protection de l'enfance, en renforçant la prévention et la prise en charge des cas, en facilitant les signalements et en promouvant l'instauration de permanences téléphoniques. Par ailleurs, l'UNICEF encouragera l'adoption et la mise en œuvre de réformes juridiques susceptibles d'accroître la conformité aux normes internationales. Au sujet de la justice pour les mineurs, le Fonds travaillera, avec l'Institut salvadorien pour le développement complet des enfants et des adolescents (ISNA), à la conception et à la mise en œuvre, dans tous les centres gérés par l'Institut, d'un modèle de réinsertion pour les enfants en conflit avec la loi et les enfants privés de liberté. En coordination avec le Conseil national de l'enfance et de l'adolescence (CONNA), l'ISNA et le Ministère de l'éducation, l'UNICEF soutiendra en outre la création de programmes et protocoles spécialisés pour les enfants victimes, et en particulier les adolescentes, conformément aux normes internationales en vigueur.

43. Au niveau local, les systèmes de protection de l'enfance se voient souvent restreints par le manque de ressources, qui limite leur capacité à protéger les enfants ainsi qu'à prévenir et combattre la violence à leur rencontre au sein des familles et des communautés. En se concentrant en priorité sur les municipalités où la violence ainsi que les phénomènes de déplacement et de migration sont hautement prévalents, l'UNICEF s'efforcera donc d'étendre la mise en œuvre du modèle d'intervention éprouvé pour prévenir la violence au niveau local et créer des environnements protecteurs en faveur des enfants et de leurs familles. En coordination avec le secteur de la justice, le CONNA, l'ISNA et le Ministère de l'éducation, le Fonds soutiendra également la création de services et protocoles spécialisés de qualité et sensibles aux questions de genre pour la prise en charge des enfants victimes, et notamment des adolescentes, dans le respect des normes internationales. À travers des approches multisectorielles, cette composante vise donc à favoriser la discussion autour des normes sociales et à promouvoir leur évolution, de sorte à prévenir la violence, les mariages d'enfants, les mariages précoces, ainsi que les autres pratiques néfastes, en particulier celles concernant les filles.

44. La violence constitue un facteur systémique de déplacement et de migration des populations. Les services de réintégration destinés aux enfants rapatriés et déplacés demeurent toutefois limités et ne sont pas forcément accessibles dans l'intégralité du pays. En s'appuyant sur les enseignements et les bonnes pratiques tirés des évaluations, l'UNICEF œuvrera donc pour permettre le déploiement de ces services à plus grande échelle, notamment à travers la mise en œuvre du modèle de réintégration complet développé en collaboration avec l'ISNA et les ONG, lequel comprend non seulement un accompagnement juridique et psychosocial, mais facilite également la réintégration dans le système éducatif, la formation professionnelle ainsi que l'organisation quotidienne. L'UNICEF s'attachera également à accroître la production de données probantes, de sorte à renforcer la capacité des institutions et des politiques à répondre aux besoins des enfants déplacés et des enfants migrants. Cette approche fait fond sur le nexus développement-humanitaire.

#### **Protection sociale inclusive**

45. L'UNICEF veillera à s'assurer que les enfants, et plus particulièrement ceux vivant en situation de pauvreté multidimensionnelle, puissent bénéficier des systèmes de protection sociale ; ces derniers se révélant particulièrement efficaces pour prévenir et réduire la pauvreté et permettre aux enfants d'exercer leurs droits plus pleinement et plus équitablement. Toutefois, bien que les financements consacrés aux politiques et programmes en faveur des enfants aient augmenté de manière considérable, les services et programmes demeurent toujours peu accessibles et présentent encore une couverture trop faible pour susciter un changement transformateur dans la vie des enfants. L'adoption de la nouvelle politique de

développement de la petite enfance, Crecer Juntos, constitue donc l'occasion idéale de concevoir des programmes et services plus complets, plus efficaces et plus efficaces.

46. Dans un contexte de plus en plus inégalitaire, exacerbé par la pandémie de COVID-19 et caractérisé par une augmentation de la pauvreté multidimensionnelle, l'UNICEF apportera son soutien aux autorités nationales pour le développement de systèmes de protection sociale résistants aux chocs, tenant compte des menaces économiques et sanitaires ainsi que des risques afférents aux situations d'urgence et aux changements climatiques auxquels sont susceptibles d'être confrontés les enfants vulnérables et leur famille, notamment lorsqu'ils vivent dans la pauvreté. À l'aide de données provenant d'activités de recensement et d'autres registres administratifs, l'UNICEF tâchera donc de réaliser une cartographie de la pauvreté multidimensionnelle, de manière à attirer l'attention sur la situation des enfants vulnérables. Le Fonds appuiera également l'analyse des programmes de protection sociale existants et l'établissement d'un répertoire central et unifié, permettant l'identification des personnes physiques dès la naissance.

47. Étant donné les ressources limitées ainsi que les obligations multiples, voire conflictuelles, en matière de protection des droits de l'enfant, il est indispensable d'assurer des politiques et programmes sociaux publics qui soient pertinents, performants, et fondés sur des données probantes. Cette composante vise ainsi à renforcer les capacités nationales en matière de suivi et d'analyse, de sorte à informer la prise de décisions relative au financement public des investissements sectoriels et intersectoriels en faveur des enfants et de leur famille, et en particulier de ceux vivant dans la pauvreté. L'UNICEF continuera donc à encourager ses alliés à mener des activités de plaidoyer fondées sur des données probantes, afin de promouvoir l'augmentation de la marge de manœuvre budgétaire et de replacer les programmes en faveur des enfants au centre des priorités.

#### **Efficacité du programme**

48. La composante relative à l'efficacité du programme porte sur plusieurs axes de travail intersectoriels, à savoir : le suivi et l'évaluation ; la réduction et l'atténuation des risques liés aux catastrophes ; ainsi que l'adaptation aux changements climatiques. Elle vise à renforcer les résultats généraux du programme de pays et à faire en sorte que le discours politique, médiatique et universitaire reflète bien l'urgence des problématiques liées aux enfants, lesquelles doivent constituer une préoccupation première.

49. Les différentes composantes du présent programme de pays seront soutenues par des campagnes de communication et de sensibilisation, diffusées à travers les médias traditionnels, les médias numériques et les réseaux sociaux, afin de s'assurer que les droits des enfants figurent bien au centre des priorités nationales. L'UNICEF entend par ailleurs élargir ses stratégies de communication en établissant des partenariats avec le Gouvernement, la société civile et le secteur privé. Dans le cadre de ces campagnes, le Fonds mettra l'accent sur la participation et la mobilisation des adolescents ainsi que sur la modification des comportements, de sorte à permettre aux enfants d'exercer pleinement les droits qui sont les leurs.

## Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Santé, nutrition, eau, assainissement et hygiène	900	2 000	2 900
Transformation du secteur de l'éducation	750	6 000	6 750
Protection de l'enfance	750	6 000	6 750
Protection sociale inclusive	900	1 000	1 900
Efficacité du programme	950	1 000	1 950
<b>Total</b>	<b>4 250</b>	<b>16 000</b>	<b>20 250</b>

## Administration du programme et gestion des risques

50. Le présent descriptif de programme de pays souligne les contributions de l'UNICEF aux priorités et résultats nationaux dans le domaine de l'enfance et constitue le premier instrument de reddition de comptes au Conseil d'administration concernant l'alignement des résultats et les ressources attribuées au programme.

51. L'UNICEF contribuera à améliorer les résultats nationaux à travers les groupes de résultats de l'UNSDCF et participera à tous les forums politiques nationaux pertinents, y compris à certaines réunions des groupes de coordination des donateurs et à diverses alliances stratégiques, comme le Partenariat mondial pour l'éducation, faisant intervenir, entre autres, le Gouvernement, les donateurs, la société civile, le secteur privé et les banques de développement, de sorte à susciter l'implication de l'ensemble de la société pour la protection des enfants et la réalisation de leurs droits.

52. L'UNICEF soutiendra les mécanismes d'alerte rapide afin de permettre la détection, en temps opportun, des menaces à la mise en œuvre des programmes et des opérations, ainsi qu'une prompt riposte. Il conviendra en outre d'élaborer une stratégie de mobilisation des ressources, et d'en assurer le suivi.

53. L'UNICEF investira dans le renforcement des capacités des partenaires d'exécution et des prestataires de services, et travaillera en étroite collaboration avec les Nations Unies afin de combattre et d'éradiquer – dans le cadre de la mise en œuvre du présent programme – l'exploitation et les abus sexuels.

54. L'UNICEF s'assurera que le système de préparation aux situations d'urgence est régulièrement révisé, et s'efforcera de renforcer les capacités des partenaires d'exécution en matière d'intervention d'urgence. Par ailleurs, le Fonds apportera son soutien à l'équipe de pays pour l'action humanitaire, en assumant le rôle d'agence chef de file des clusters Éducation, Nutrition, EAH, et Protection de l'enfance.

## Suivi, apprentissage et évaluation

55. Les activités de suivi et d'évaluation s'appuieront sur le cadre de résultats et d'allocation des ressources (en annexe), ainsi que sur le plan d'évaluation chiffré. L'UNICEF participera au suivi et à l'évaluation de l'UNSDCF à travers le Groupe de suivi et d'évaluation interinstitutions des Nations Unies.

56. Afin de suivre la situation des enfants et de générer des données probantes permettant de mesurer l'impact des politiques et programmes nationaux, l'UNICEF procédera au renforcement des capacités d'évaluation et de suivi des interlocuteurs nationaux et infranationaux ainsi que de la société civile, et contribuera au déploiement à grande échelle d'initiatives et de modèles d'intervention innovants.

57. L'UNICEF continuera à collecter, compiler et analyser des données sur la situation des enfants, ainsi qu'à évaluer les progrès effectués vers le plein exercice de leurs droits, en veillant à remédier en priorité aux lacunes existantes en matière d'information, notamment en ce qui concerne la santé mentale, la violence envers les enfants et les conséquences socioéconomiques de la crise sanitaire. Le Fonds plaidera également pour la conduite d'enquêtes nationales sur la santé et la nutrition ainsi que sur les phénomènes de violence affectant les enfants, et soutiendra la collecte de données relatives aux progrès effectués dans le cadre des objectifs de développement durable relatifs à l'enfance. En outre, l'UNICEF assistera El Salvador pour la soumission de rapports au Comité des droits de l'enfant ainsi que pour l'application des observations finales émises par ce dernier.

58. Le présent programme de pays sera évalué en 2025, et fera notamment l'objet de trois évaluations thématiques portant sur les enseignements, les bonnes pratiques, et les recommandations pouvant être tirés de la mise en œuvre dudit programme.

## Annexe

### Cadre de résultats et d'allocations des ressources

#### Programme de coopération entre le Gouvernement d'El Salvador et l'UNICEF, 2022-2026

**Convention relative aux droits de l'enfant :** articles 1 à 41

**Priorités nationales :**

- Objectifs de développement durable : 1 à 6, 10, 13, 16, 17
- Plan de développement social 2019–2024 : pauvreté et inégalités, nutrition, développement de la petite enfance, capacités des jeunes, réduction de la mortalité et des handicaps évitables, égalité des genres, réduction des risques liés aux changements climatiques, pratiques culturelles positives, sécurité publique.

**Résultats du Plan-cadre des Nations Unies pour une coopération en faveur du développement durable (UNSDCF) impliquant l'UNICEF :**

D'ici à 2026 :

- Chaque individu, en particulier les plus vulnérables et marginalisés, disposera d'un accès équitable à l'éducation, à la santé, aux services sociaux ainsi qu'à des systèmes de protection sociale complets, permettant ainsi de réduire la pauvreté multidimensionnelle et les inégalités, sous toutes leurs formes.
- Chaque individu, en particulier les plus exposés aux inégalités de genre, bénéficiera d'une représentation et d'une participation politiques, sociales et économiques accrues, et sera en mesure d'exercer pleinement son droit à une vie exempte de violence et de discrimination.
- En plus d'assurer aux migrants, aux rapatriés, aux personnes en déplacement ou déplacées de force ainsi qu'à leur famille, une prise en charge et des soins de qualité ainsi qu'une protection sociale complète et adaptée, les institutions salvadoriennes veilleront à leur réinsertion et à leur inclusion économique.
- Chaque individu, en particulier les plus vulnérables, sera en mesure d'accéder à des opportunités de travail décent et productif ainsi qu'à des moyens de subsistance durables, dans un environnement propice à une transformation économique inclusive, innovante et durable.
- Les institutions et la population d'El Salvador seront mieux préparées et plus résilientes aux catastrophes naturelles et seront capables de gérer les risques environnementaux de manière efficace ainsi que de s'adapter aux changements climatiques et d'en atténuer les effets.
- Les institutions salvadoriennes consolideront les mécanismes de gouvernance démocratique garantissant l'État de droit ainsi qu'une participation politique et civique inclusive, et renforceront la prévention et la lutte contre la corruption, en encourageant la transparence et la redevabilité.
- Les populations vivront dans un environnement pacifié et sécurisé, où elles bénéficieront d'une protection renforcée contre toute forme de crime organisé et de violence, et disposeront d'un accès amélioré à un système de justice impartial et efficace, garantissant non seulement la réparation des préjudices subis pour les victimes, mais également la réinsertion sociale des personnes contrevenantes.

**Indicateurs de résultats permettant de mesurer les changements qui reflètent la contribution de l'UNICEF :**

- Pourcentage de la population vivant sous le seuil de pauvreté
- Indice de pauvreté multidimensionnelle
- Part du budget de l'État consacré aux dépenses sociales
- Pourcentage de la population totale des 14-24 ans étant sans emploi et n'effectuant pas d'études
- Pourcentage des institutions gouvernementales mettant en œuvre au moins deux instruments politiques destinés à combattre les inégalités et la discrimination
- Taux de fréquentation scolaire
- Pourcentage de la population des 12-17 ans entretenant ou ayant entretenu une relation d'ordre marital ou non marital
- Nombre d'enfants et d'adolescents suivis (accueil et accompagnement) dans des structures spécialisées dans la prise en charge des enfants, des adolescents et de leurs familles
- Nombre de rapatriés bénéficiant d'une aide à la réinsertion
- Proportion des personnes déplacées et rapatriées nécessitant une protection ayant effectivement accès à des services de protection et d'aide humanitaire
- El Salvador adopte et applique des stratégies de réduction des risques de catastrophe conformes au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030

**Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 : 1 à 5**

Résultats de l'UNMSDCF	Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
1 et 5	1. Eau, assainissement et hygiène (EAH), santé et nutrition	Couverture vaccinale conforme au calendrier de vaccination DR : 71 % (2020) C : 78 % (2026)	Statistiques du Ministère de la santé	1. Les enfants ainsi que les femmes enceintes et allaitantes ont accès à des services de santé de qualité, notamment à des services adaptés aux adolescents et des services de santé mentale.  2. Des données probantes attestent que les	Ministère de la santé, Bureau de la Première Dame, Conseil national pour l'inclusion des personnes en situation de handicap, organisations non gouvernementales, milieu universitaire, Nations Unies, secteur privé,	900	2 000	2 900
		Pourcentage de nourrissons (0 à 5 mois) nourris exclusivement au sein DR : 47 % (2014) C : 55 % (2026)	Enquête de santé nationale, Institut national de santé (Instituto Nacional de Salud)					
		Taux de fécondité des adolescentes (15 à 19 ans)	Statistiques du Ministère de la santé					

Résultats de l'UNMSDCF	Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)		Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)			
		RO	AR				Total			
		DR : 68,6 pour 1 000 (2020) C : 65 pour 1 000 (2026)			enfants ainsi que les femmes enceintes et allaitantes ont accès à des services nutritionnels de qualité permettant d'améliorer leur état nutritionnel.  3. Les institutions publiques sont capables d'élaborer des politiques, des stratégies et des programmes assurant l'accès à des services EAH de qualité, sûrs, équitables, durables et sensibles aux questions de genre, à tous les niveaux du système de santé.	organisations de la société civile				
		Pourcentage d'établissements scolaires ayant accès à des services EAH  DR : 6 % (2020) C : 40 % (2026)	Statistiques du Ministère de l'éducation, des sciences et des technologies (MINEDUCYT)							
		Pourcentage d'établissements de soins de santé ayant accès à des services EAH  DR : 18 % (2020) C : 50 % (2026)	Statistiques du Ministère de la santé							
1	2. Éducation	Taux net de scolarisation  DR (2020) : Premier âge : 5,3 % Préscolaire : 54,5 % Primaire : 80,9 % Premier cycle du secondaire : 37,9 % C (2026) : Premier âge : 8,3 % Préscolaire : 57,5 % Primaire : 81,9 %	Statistiques du MINEDUCYT	1. Tous les enfants de moins de 8 ans, en particulier les plus vulnérables (c'est à dire les enfants présentant un handicap), ont accès à des services de développement	MINEDUCYT, Institut salvadorien pour le développement complet des enfants et des adolescents (ISNA), banques de développement,	750	6 000	6 750		



<i>Résultats de l'UNMSDCF</i>	<i>Résultats de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Ressources indicatives par résultat du programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
		<p>Premier cycle du secondaire : 38,9 %</p>		<p>de la petite enfance de qualité, favorisant leur développement intégral.</p> <p>2. Le Ministère de l'éducation, des sciences et des technologies permet aux enfants, en particulier aux plus vulnérables, d'accéder à des modalités éducatives innovantes et de qualité, y compris à travers un enseignement multimodal.</p> <p>3. Le système éducatif renforce ses capacités en matière de préparation et de gestion des situations d'urgence et promeut une implication accrue des enfants dans la réduction des risques de catastrophe et l'atténuation des risques liés aux changements climatiques.</p>	ONG, secteur privé			
		<p>Pourcentage d'étudiants ayant obtenu un résultat basique au test AVANZO</p> <p>DR : 21,5 % (2020) C : 18,5 % (2026)</p>	Statistiques du MINEDUCYT					

Résultats de l'UNMSDCF	Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
2, 3 et 7	3. Protection de l'enfance	Taux d'homicides d'enfants (moins de 18 ans)  DR : 65,1 pour 100 000 (2020) C : 60 pour 100 000 (2026)	Statistiques de la Police nationale civile et de la Direction générale de statistique et de recensement (DIGESTYC)	1. Le secteur de la justice ainsi que les institutions du système national de protection de l'enfance renforcent leurs capacités et améliorent leur coordination de manière à assurer aux enfants une protection accrue contre la violence, les abus et l'exploitation.  2. Les enfants les plus vulnérables, ainsi que les enfants vivant dans les municipalités les plus violentes, bénéficient de programmes spécialisés de prévention, notamment en ce qui concerne les violences fondées sur le genre, tandis que les victimes ont accès à des services de qualité, y compris des services de soutien psychosocial,	Conseil national de l'enfance et de l'adolescence, ISNA, MINEDUCYT, Direction générale de la migration et des affaires étrangères, Assemblée législative, municipalités, ONG, Nations Unies, secteur privé	750	6 000	6 750
		Nombre de filles et d'adolescentes ayant accès à des services spécialisés dans la prise en charge des violences sexuelles  DR : 2 393 (2019) C : augmentation de 40 % (2026)	Statistique du Bureau du procureur général					
		Nombre d'enfants rapatriés ou déplacés ayant accès à des services de protection spécialisés (notamment des services de soutien psychosocial) et à une aide humanitaire  DR : 2 040 (2019) C : augmentation de 40 % (2026)	Statistiques de l'Organisation internationale pour les migrations et du Bureau du procureur pour les droits de l'homme					

<i>Résultats de l'UNMSDCF</i>	<i>Résultats de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Ressources indicatives par résultat du programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
				afin de faire valoir leurs droits.  3. Les enfants migrants, rapatriés et déplacés ont accès à des programmes et des services de qualité favorisant leur réinsertion et le renforcement de leur résilience.				
1 et 4	4. Protection sociale inclusive	Pourcentage de ménages composés d'enfants et d'adolescents vivant dans la pauvreté multidimensionnelle  DR : 33,8 % (2020) C : 28,8 % (2026)	Enquête sur les ménages à objectifs multiples, DIGESTYC	1. Les autorités nationales possèdent les capacités nécessaires à l'élaboration de politiques et programmes visant à concevoir et universaliser un système de protection sociale préventif, destiné à limiter les conséquences des chocs environnementaux et sanitaires sur les enfants, les adolescents et leur famille, et plus particulièrement les mères adolescentes ainsi que les	Présidence, Secrétariat pour l'innovation, Ministère des finances, milieu universitaire, banques de développement, secteur privé, Assemblée législative, ONG	900	1 000	1 900

<i>Résultats de l'UNMSDCF</i>	<i>Résultats de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Ressources indicatives par résultat du programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
				<p>enfants vivant dans la pauvreté et/ou présentant un handicap.</p> <p>2. Les autorités nationales renforcent leur capacité de suivi, d'analyse et d'investissement en ce qui concerne les politiques sectorielles et intersectorielles en faveur des enfants, des adolescents et de leur famille, et notamment de ceux vivant dans la pauvreté multidimensionnelle.</p>				
2, 5 et 6	5. Efficacité du programme					950	1 000	1 950
<b>Montant total des ressources</b>						<b>4 250</b>	<b>16 000</b>	<b>20 250</b>